

Mairie de VILLEXANTON
REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix huit heure sous la présidence de Monsieur TERRIER Guy, le maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2023

PRÉSENTS Mme DE JOUSSINEAU Isabelle Mrs ; JOLLY Didier, LOP Benoit, MENON Bertrand, Luc SICOT, TOURNOIS Ludovic, YVON Jean-Claude

ABSENTE EXCUSÉE : Mme POUSSIN Amélie ayant donné pouvoir à Jean-Claude YVON,

ABSENT NON EXCUSÉ : M. SAUGER Jordane

SECRETAIRE DE SEANCE : Ludovic TOURNOIS

2023 – 017 14 JUILLET 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les prix du repas pour le 14 juillet 2023 qui aura lieu cette année à Mulsans.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de Denis BUSSON pour le prix de 11 € le repas adulte et 8 € le repas enfant, la commune prendra en charge une partie de cette somme pour les habitants de la commune.

La participation des familles au repas est donc fixée à :

5€ pour les adultes et gratuit pour les enfants de Villexanton

11 € pour les adultes et 8 € pour les enfants hors Villexanton

Une régie existe pour l'enregistrement de cette manifestation.

Fait et délibéré pour copie conforme,
Le 28 juin 2023

Le 1^{er} Adjoint au Maire
Didier Jolly



Le secrétaire de séance
Ludovic Tournois



Mairie de VILLEXANTON
REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix huit heure sous la présidence de Monsieur TERRIER Guy, le maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2023

PRÉSENTS Mme DE JOUSSINEAU Isabelle Mrs : JOLLY Didier, LOP Benoit, MENON Bertrand, Luc SICOT, TOURNOIS Ludovic, YVON Jean-Claude

ABSENTE EXCUSÉE : Mme POUSSIN Amélie ayant donné pouvoir à Jean-Claude YVON,

ABSENT NON EXCUSÉ : M. SAUGER Jordane

SECRETAIRE DE SEANCE : Ludovic TOURNOIS

**2023-016 DÉLIBÉRATION INSTITUANT LA TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LE
TERRITOIRE DE VILLEXANTON**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- **de fixer** le taux de 4% sur l'ensemble du territoire communal de la taxe d'aménagement pour une durée minimale de 3ans reconductible d'année en année;

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2026).

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Fait et délibéré pour copie conforme,
Le 28 juin 2023

**Le 1^{er} Adjoint au Maire
Didier Jolly**



**Le secrétaire de séance
Ludovic Tournois**



Mairie de VILLEXANTON
REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix huit heure sous la présidence de Monsieur TERRIER Guy, le maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2023

PRÉSENTS Mme DE JOUSSINEAU Isabelle Mrs : JOLLY Didier, LOP Benoit, MENON Bertrand, Luc SICOT, TOURNOIS Ludovic, YVON Jean-Claude

ABSENTE EXCUSÉE : Mme POUSSIN Amélie ayant donné pouvoir à Jean-Claude YVON,

ABSENT NON EXCUSÉ : M. SAÜGER Jordane

SECRETAIRE DE SEANCE : Ludovic TOURNOIS

2023-015 DM N°1 AUDIT ÉNERGÉTIQUE

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023	800.00		
Bâtiments publics	615221	-800.00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0.00		0.00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				
Virement de la section de fonctionnement			021	800.00
OP : AUDIT ENERGETIQUE		800.00		800.00
Frais d'études, de recherche, dévelpmt et d'insertion	203 opé 2304	800.00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		800.00		800.00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative indiquée ci-dessus.

Fait et délibéré pour copie conforme,
Le 28 juin 2023

Le 1^{er} Adjoint au Maire
Didier Jolly



Le secrétaire de séance
Ludovic Tournois



Mairie de VILLEXANTON
REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois, le vingt-six du mois de juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix huit heure sous la présidence de Monsieur TERRIER Guy, le maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2023

PRÉSENTS Mme DE JOUSSINEAU Isabelle Mrs : JOLLY Didier, LOP Benoit, MENON Bertrand, Luc SICOT, TOURNOIS Ludovic, YVON Jean-Claude

ABSENTE EXCUSÉE : Mme POUSSIN Amélie ayant donné pouvoir à Jean-Claude YVON,

ABSENT NON EXCUSÉ : M. SAUGER Jordane

SECRETAIRE DE SEANCE : Ludovic TOURNOIS

2023-014 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET
COMMUNAL 2022

Sous la présidence de Monsieur JOLLY Didier 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

- Section de Fonctionnement

Dépenses 112 724.73 €

Recettes 133 773.04 €

Excédent de fonctionnement 2022 : 21 048.31 €

Excédent reporté : 81 301.49 €

Excédent cumulé de fonctionnement : 102 349.80 €

- Section d'Investissement

Dépenses 19 597.33 €

Recettes 25 598.68 €

Excédent d'investissement 2022 : 6 001.35 €

Excédent reporté : 118 550.10 €

Excédent cumulé d'investissement : 124 551.45 €

Hors de la présence de Monsieur TERRIER Guy, maire, le 1^{er} adjoint Didier JOLLY, procède au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention valide le compte administratif du budget communal 2022.

Fait et délibéré pour copie conforme,
Le 28 juin 2023

**Le 1^{er} Adjoint au Maire
Didier Jolly**



**Le secrétaire de séance
Ludovic Tournois**

